L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 1er JUILLET 1894.

URBAIN LECLERC.

I

Urbain Leclerc, premier garçon d'un coiffeur en renom, était un petit homme de vingt-six ans, assez laid, malgré les yeux vifs qui éclairaient sa figure pâle; de plus sa tête qui s'enfonçait entre ses épaules trop larges, ses jambes grêles et courtes, et une certaine gêne dans la démarche auraient presque pu le faire passer pour difforme.

En dépit de ce physique peu engageant, Urbain n'eu était pas moins recherché par la plus élégante société féminine, qui avait reconnu en lui une réelle habileté d'artiste.

Quand Mlle Jeannine de Saint-Lack eut atteint sa dix-huitième année, elle fit son entrée dans le monde; naturellement, dès le premier bal, on eut recours à Urbain.

Jusqu'à ce jour—ou pour mieux dire, jusqu'à ce ce soir,—Urbain n'avait guère soupçonné certains sentiments; mais, quand il dénoua les longs cheveux dorés de la jeune fille, il sentit en les touchant comme un frisson courir dans ses veines.

A partir de ce moment, si étrange que cela paraisse, ce petit homme disgracié de la nature, ce garçon coiffeur aima cette adorable jeune mondaine; il l'aima follement, il l'aima sans réflexion, sans arrière-pensée, sans espoir; il l'aima comme on aime une sainte ou une idole; il l'aima avec l'affection fidèle, soumise, aveugle d'un caniche.

Il ne demandait, il ne désirait qu'une chose: la voir,—et quand parfois son patron lui disait d'un ton jovial:

—Eh bien! mon garçon, vue belle semaine qui s'annonce! Des dîners, des soirées, des bals! C'est bon pour le commerce, cela!

Lui, ne pensait ni aux affaires, ni au gain qui en résulterait; il se demandait seulement avec une sorte d'angoisse:

—Mlle de Saint-Lack ira-t-elle?

Et quand Jeannine faisait demander quelqu'un pour venir la coiffer, si occupé, si pris, si affairé que fût le pauvre Urbain, il n'eût laissé ce soin à aucun des autres garçons. Et il fallait voir avec quelle joie il préparait ses fers et ses épingles! Ses petites jambes grêles en dansaient un pas inconnu qui rendait plus grotesque encore sa grotesque tournure. Tout le long du chemin, son imagination surexcitée trouvait des façons encore inédites de relever les cheveux de sa jolie cliente.

Quand il entrait chez Jeannine, la femme de chambre appelait la jeune fille:

—Mademoiselle, c'est le coiffeur.

Et, alors, elle arrivait, rarement sa toilette complètement terminée; à la hâte, elle avait jeté sur ses épaules quelque vêtement qu'elle prenait à peine le temps de refermer sur sa blanche poitrine, et, souriante, confiante, elle s'abandonnait aux soins d'Urbain.

Et lui, délicieusement troublé, grisé par le parfum de ses longs cheveux, conservant pourtant l'apparence ordinaire d'un coiffeur qui s'applique consciencieusement; il ne s'était même pas permis le banal compliment d'usage:

—Mademoiselle a de bien beaux cheveux!

Oh! non! s'il avait parlé, s'il avait seulement ouvert la bouche, qui sait s'il fût, quitte à être chassé brutalement, resté maître de lui et de son secret?

Il se renfermait dans un mutisme complet, absorbé d'ailleurs par les soins de son travail; quelquefois, pourtant, brusquement, il relevait la tête; dans la psyché d'en face, Jeannine suivait attentivement les progrès de sa coiffure, et quand, dans la glace, son regard rencontrait ainsi subitement celui d'Urbain, elle lui souriait d'un bon sourire d'enfant, franc et doux.

Lui, se sentait tout remué par ce sourire; un rayon de bonheur pénétrait dans son âme, l'inondant d'une façon délicieuse, et alors ce jour-là les petits frisons de Jeannine avaient comme des envolées, comme des frémissements de joie.

Quelquefois, Mlle de Saint-Lack lui adressait la parole, et elle le questionnait en petite fille curieuse:

—N'est ce pas, vous avez la clientèle de tout notre monde?—Est-ce que vous allez chez Mme de Rion?—Savez-vous si Mme Chazeaux va à ce bal?—Est ce que vous avez déjà été chez mes cousines? Sont-elles bien? ont-elles des fleurs?—Vous allez chez Mlle de Trailles, maintenant; surtout ne lui faites pas la même coiffure qu'à moi!

Et, en disant cela, il y avait dans ces beaux yeux comme une crainte inavouée d'être éclipsée par Mlle de Trailles, dont la beauté rivalisait avec la sienne.

Urbain le comprenait, ce langage muet, et alors il trouvait moyen de coiffer Mlle de Trailles d'une façon malseyante; il savait qu'en faisant cela il jouait gros jeu: il risquait de perdre une clientèle précieuse et d'être fortement malmené par son patron mécontent; mais il savait aussi que le triomphe de Jeannine était assuré, il savait que les journaux citeraient Mlle de Saint-Lack comme la reine de la fête, et rien qu'à cette pensée ses petites jambes grêles retrouvaient leur pas fantasque et bizarre qu'accompagnait, sans doute, une insaisissable musique entendue dans ses rêves de pauvre amoureux!

Il l'aimait de plus en plus, s'enivrant de sa beauté, sur laquelle il restait si longuement penché; parfois même, il lui venait des tentations folles, irrésistibles, de baiser ce cou rose qu'il couvrait de boucles légères; mais, soudain, une observation de Jeannine sur la pose des fleurs ou du ruban le rappelait à lui-même.

II

Une fois, cependant, il faillit se trahir; ce fut quand Jeannine lui dit un soir à brûle-pourpoint:

—Faites-moi bien belle: c'est pour mon bal de fiançailles.

Il tira le peigne si brusquement qu'elle le regarda surprise; mais une seconde lui avait suffi pour rentrer en possession de lui-même et reprendre son impassibilité ordinaire; la jeune fille n'eut même pas l'intention de la vérité.

Six semaines plus tard avait lieu la cérémonie du mariage. Urbain arriva un peu avant midi; déjà Jeannine était toute prête et jolie comme un ange dans sa majestueuse robe blanche. Elle s'assit à sa place accoutumée, en face du miroir.

Ce matin-là, soit qu'il fallût un soin spécial pour fixer les fleurs d'oranger ou soit qu'en la faisant si belle pour un autre les mains d'Urbain tremblassent un peu, la séance de coiffure fut longue.

Mais Jeannine ne semblait pas s'en apercevoir.

Depuis un mois qu'elle était fiancée, elle avait toujours été si entourée, si surmenée, elle avait vécu dans une telle fièvre, dans un tel tourbillon, qu'il lui semblait tout-à-fait reposant de se trouver ainsi dans cette immobilité forcée et dans cette solitude.

Sa pensée errait en arrière, sur cette vie de jeune fille qu'elle allait quitter dans un instant; la présence d'Urbain lui rappelait, sans doute, ses joyeux et insouciants plaisirs, et peut-être le souvenir de quelque danseur passait-il dans sa mémoire plus qu'il n'aurait fallu.

Urbain, après avoir artistement disposé la petite couronne d'oranger, releva la tête.

En face, dans la psyché, il aperçut le pâle visage de la mariée où roulait lentement deux grosses larmes; elle rougit et les essuya brusquement; lui, s'était penché de nouveau, d'un air absorbé, comme quelqu'un qui n'a rien vu, mais ses doigts n'arrivaient plus à fixer les épingles et sa gorge s'était serrée....

III

Quelques mois après son mariage, Jeannine avait repris le cours de sa vie mondaine, et, deux ou trois fois par semaine, Urbain était appelé pour la coiffer; mais, maintenant, elle se laissait faire avec une indifférence lassée et ne suivait plus ses mouvements dans la glace; les teintes fraîches de son visage avaient disparu, et une ligne bleuâtre cerclait parfois ses yeux noirs.

Dans le monde, Jeannine était regardée, depuis son mariage, comme parfaitement heureuse; Urbain seul n'y croyait pas; avec ce flair instinctif des chiens aimants, il devinait que la jeune femme souffrait.

Un jour, il découvrit trois longs fils d'argent parmi ses mèches blondes; sans mot dire, il les arracha un à un, et, jusqu'au lendemain il se sentit triste à pleurer.

A la fin de l'hiver, Jeannine parut fatiguée; puis, une maladie se déclara; elle était atteinte d'une fièvre cérébrale.

Quand Urbain apprit la nouvelle, par hasard, il faillit devenir comme fou, et, dès lors, il déploya toutes sortes de ruses pour avoir des nouvelles de la jeune femme aussi souvent que possible.

Enfin, le danger parut s'éloigner, et, un jour, Mme de Saint Lack envoya chez le coiffeur les beaux cheveux de Jeannine, que le médecin avait fait couper: elle demandait qu'on les montât en tresse. Le travail achevé, Urbain voulut le porter lui-même. Mais, quand il arriva à la demeure de la jeune femme, il trouva toutes les portes ouvertes et fut surpris de l'agitation extraordinaire qui régnait dans l'appartement.

Quelque chose comme un froid brusque pénétra au cœur d'Urbain.

Dans un coin, deux femmes sanglotaient.

Avant d'avoir adressé une question, Urbain avait deviné, compris que tout était fini, que Jeannine,—sa Jeannine!—était morte!....

Endossé contre un battant de la porte, serrant contre lui la longue tresse faite des beaux cheveux de la jeune femme, et pleura avec des sanglots plaintifs et désespérés, la tête enfoncée dans ses épaules, et ses petites jambes grêles tremblaient et vacillaient comme deux quilles prêtes à tomber.

IV

Deux jours après, un journal consacrait à la jeune morte une colonne entière.

Il disait qu'au moment où on croyait Jeannine sauvée une rechute s'était produite et qu'elle avait été emportée en quelques heures; il faisait le récit complet de la cérémonie funèbre, où avait assisté la plus haute société parisienne.

De l'autre côté de la feuille, dans les "faits divers" on pouvait lire ces lignes brèves:

"Hier soir, un jeune homme âgé de vingt ans environ, a été trouvé pendu dans sa chambre. Au lieu d'une corde, il s'était servi, pour accomplir son acte désespéré, d'une tresse de cheveux. Les motifs de ce suicide sont encore inconnus."

LOUIS FARAN.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

On demande.—Une jeune dame parlant le français et l'anglais pour apprendre le maniement d'un fer à friser nouveau venant d'être patenté. Bons gages et position permanente. S'adresser à B. E. L. 1er juil—1f

On demande—Plusieurs jeunes gens, ceux de préférence qui parlent le français. S'adresser immédiatement au No 245 rue Royale. 30juin—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,841—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Charles Hernandez, exécuteur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 juin—22 26—juil 1

Succession d'Alexandre Aristide Mary.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,095—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Armand Thomas, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juin—27—juil 1 6

Succession de Ann Weinkemper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,148—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22juin—22 26—juil 1

Succession de Walter M. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,046—Division A—Attendu que Jas. S. Zacharie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter M. Potts, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juin—23 27—1 juil

Succession de Jules Lapène.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Léon Queyrouze, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juin—23 27—1er juil

Succession de Joséphine Blancand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,968—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. J. Noémie Guitet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 juin—30—juil 3 8

Succession de Jas. D. Houston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,590—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eulalie Esler et Mme Albertine Houston, exécutrices testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 juin—29—juil 4 8

François Monge vs. Lafargue Bros Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,007.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ludovic Lafargue, Adolphe Schreiber et Paul Capdevielle, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juin—28—juillet 3 7

Succession de Mme Helena McArtin, femme de Francis Magna.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,891—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Ellen Hagan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juin—28—juil 3 7

Succession de Adolph Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,101.—Division A.—Attendu que Frederick Kahn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Marks, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juin—28—juil 3 7

Succession du Dr J. C. Batchelor.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 40,522—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas. F. Buck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
24 juin—24 28—juillet 3

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE VENTE EN PARTAGE

—DE—

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

CENTRALEMENT SITUÉES.

Résidences, Demeures et Plantations,

Constituant les placements de capitaux les plus stables qui soient. La dernière occasion de la saison pour des achats de premier ordre.

L'Excellent Coin, Nos 196 et 198 Commune et Baronne.	Le Magasin Proéminent, No 59 rue de Chartres, coin Bienville.	La Maison de Résidence Centrale, No 170 rue de la Douane.
L'emplacement d'un Commerce Lucratif, No 19 rue Royale.	L'Entrepôt en Briques, Nos 157 et 159 rue Bienville.	La Belle Maison de Résidence, No 161 rue Bienville.
Les Grands Magasins, Nos 24 et 26 rue de Chartres.	La Massive Maison de Résidence en Briques, Nos 170 et 172 rue St-Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet.	La Maison de Résidence Confortable, No 79 rue Conti.
Le Magasin Central. No 16 Passage de la Bourse.	L'Agréable Maison de Résidence, No 12 Place de l'Université.	L'Antique Maison de Résidence, No 281 rue de Chartres.
Site Supérieur en face de la Poste, No 15 rue Decatur.	La Grande Maison de Résidence et les Terrains Magnifiquement Embellis. No 159 Avenue Esplanade.	La Maison de Résidence en briques, bien Construite, à trois Etages avec Attic, No 286 N. Remparts.
Le Magnifique Magasin, No 53 rue Decatur, coin Bienville.	La Jolie Résidence, No 151 Avenue Esplanade.	Le Cottage en Bois, Nos 99 et 101 rue Constantinople.
	La Splendide Maison de Résidence No 50 Avenue Esplanade.	—ET— Une Plantation sur le Bayou Têche Paroisse Ibérie.

Offrant à toutes les Classes d'Acheteurs une Occasion de Placer leur Argent Sûrement et Lucrativement.

Succession d'Antoine Lanata.

No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,

W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR.

BUREAU NO 14, NOUVEAU NUMERO 138, RUE CARONDELET.

MERCREDI, 1ER AOUT 1894

A midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1894, et signé le 20 juin 1894 et d'un ordre daté le 28 juin 1894 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire public le 26 juin 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite; savoir:

COMMERCE.

1° **Le coin d'affaires florissant**, comprenant les deux magasins en briques, à trois étages, Nos 196 et 198 rue Commune, coin sud-est de la rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure d'après un plan ou certificat d'arpentage de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, le 3 déc. 1884, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 2 mai 1885, 45 pieds de façade rue Commune; 110 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur, et de façade rue Baronne; 106 pieds 2 pouces de profondeur de l'autre côté de la ligne; et 23 pieds 6 lignes de largeur sur la limite inférieure. Sa situation centrale et sa proximité aux grandes structures actuellement en voie de construction dans le voisinage, lui donnent une stabilité sans seconde. Une excellente occasion pour le capitaliste s'arrivant. Sujet à des baux y attachés expirant le 30 sept. 1894 et 1895 au taux de $2,250 par an. Le tout étant loué rapportera $4,000 par an.

2° **L'emplacement d'un commerce bien connu, largement établi et prospère de A. S. Geipl**, dans le magasin en briques à 2 étages No 19 rue Royale dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale Bourbon, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B Cenas, ancien notaire en cette ville, comme le terrain No 3, et mesure, au pied américain, 23 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur de 59 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Dans le meilleure situation au-dessous de la rue du Canal, ce qui en fait un placement d'un rapport sûr. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,800 par an.

3° **Le massif magasin en briques à quatre étages** No 24 rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain mesure environ 22 pieds 1 pouce de façade rue de Chartres sur environ 65 pieds de profondeur; selon un plan de C. A. Hedin, le 29 avril 1855.

4° **Le massif magasin en briques à quatre étages**, No 26 rue de Chartres, dans le second district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 15 jan. 1880. Le dit terrain mesure, au pied américain 22 pieds 2 pouces de façade rue de Chartres sur 65 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné du côté de la rue de la Douane, par une propriété appartenant anciennement à Louis Pilié, et de l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété anciennement appartenant à John Hagan. Ces magasins sont dans une excellente situation, près des magasins quincaillerie de L. Godchaux. Ils sont maintenant occupés par MM. Stoll & Lister, dans le commerce de Notions, successeurs de W. E. Rau, qui s'est retiré après y avoir fait fortune. Ces deux magasins sont vendus ensemble à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,920 par an.

5° **Le magasin en briques à trois étages**, avec attic, No 16 Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par le Passage de la Bourse et les rues Chartres, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B Cenas, ancien notaire, comme le terrain No 7 et mesure, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de façade sur le Passage de la Bourse, et une profondeur irrégulière de 31 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue du Canal, et 32 pieds 6 pouces de l'autre côté, sur 30 pieds 5 pouces de largeur à la ligne inférieure, le tout plus ou moins. Sa proximité de la rue du Canal en fait un placement d'argent sûr et rémunérateur. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

6° **L'attrayant magasin en briques à deux étages** No 15 rue Decatur et 18 Dorsière, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de E. Pilié, architecte, en date du 29 avril 1882, et mesurant 29 pieds 11 pouces 3 lignes de façade sur chacune des rues Decatur et Dorsière, sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, s'étendant d'une rue à une autre.

Immédiatement en face de la Poste, dans le meilleur îlet d'affaires de cette section, ce qui en fait un placement de fonds de valeur. Sujet à un bail y attaché expirant le 1er mars 1897 au taux de $1,080 par an.

7° **Le magasin rémunératif en briques à trois étages**, No 53 rue Decatur, coin sud-ouest de la rue Bienville, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur (Vieille-Levée), Chartres, Douane et Bienville.

Le terrain est désigné par le No 5 sur un certain plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 9 sept 1849, annexé à un acte passé pardevant W. W. Christy, ancien notaire, le 14 oct 1849. Le dit terrain forme le coin Décatur, anciennement Vieille Levée, et Bienville, et mesure 23 pieds 1 pouce 6 lignes de façade rue Décatur, sur 74 pieds 5 pouces et 1/2 ligne de profondeur et de façade rue Bienville. Près de la rivière, de chemins de fer, et dans une bonne situation. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $540 par an.

8° **Le magasin et résidence en briques bien situé, à trois étages**, No 59 rue de Chartres, coin nord-ouest de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Bienville et Conti.

Le lot de terre mesure, en mesure française, 22 pieds de face à la rue de Chartres sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Bienville.

La propriété a le magasin et autres chambres au rez-de-chaussée, grande vérandah au second étage, chambres à coucher au second et au troisième étages. Ceans comme l'emplacement de grocerie populaire de MM. Mastrel & Dietrich. Il est bien situé pour autres affaires ou résidence, et le succès de ceux qui l'occupent indique que c'est un bon placement. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $840 par an.

9° **L'entrepôt en briques à un étage**, avec côtés au bois du magasin de musique de Junius Hart, Nos 157 et 159 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Remparts. Le terrain est composé de deux lots, mesurant ensemble 62 pieds de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. A proximité du centre des affaires, accessible par des rues pavées, le rend agréable pour entrepôt ou autre but commercial. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $300 par an.

MAISONS ET RESIDENCES.

10° **La résidence en briques à deux étages**, Nos 170 et 172 rue St-Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet, ayant balcon en fer, corridor, dix chambres, allée, etc. dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Trémé, St-Pierre et St-Claude.

Le terrain est une certaine portion mesurant 48 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 44 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue St-Pierre 65 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue St-Claude et 68 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Trémé, le tout d'après un plan par L. H. Pilié, voyer, le 22 avril 1880, dont une copie est annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 7 mai 1880, commandant le grand commerce à la tête du Vieux Bassin et attenant à la grande fabrique de cigares de MM Wallis. Un placement certain d'être rémunératif.

11° **La résidence en briques désirable, centrale**, à trois étages et attic No 12 Place de l'Université, anciennement Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la Place de l'Université, les rues Remparts, Canal et Commune, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage corridors, douze chambres à coucher, chambre à bain, gaz, etc., aux étages supérieurs, cour dallée, citerne, hydrant, etc.

Le lot de terre est désigné par le lot No 1, sur un plan par H. Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 13 juillet 1846, déposé au bureau de L. T. Caire, ex notaire, et appert que le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce de face à la Place de l'Université sur 135 pieds 10 pouces 4 1/2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, avec une largeur au fond de 28 pieds 3 pouces, ensemble avec l'usage d'une allée au fond, en commun avec celui ci et autres lots qui les touchent, et s'ouvrant sur la rue de R...parts.

Près de la rue du Canal, des amusements et du centre des affaires, ce qui la fait rechercher par une bonne classe de locataires, ou elle est convenable pour une résidence privée ou profession. Ceux qui paiera comme placement. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

LA BELLE MAISON DE FEU A. LANATA.

12° **La belle résidence, cottage élevé en bois**, sur fondation en briques, No 159 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage avec mansarde, sur fondation élevée en briques, retiré du trottoir, entouré d'un gril age riche en fer, accessible par un double escalier qui conduit à une grande véranda, un large corridor au centre, ayant sur un côté des salons doubles avec arches, bibliothèque salle à manger; de l'autre côté quatre grands appartements à coucher, chambre à bain et autres conforts.

Dans l'attic il y a espace pour plusieurs chambres. Le fond de cet est 12 pieds de hauteur, et est divisée en une cuisine, cave, quatre chambres à coucher, lavoir, etc. Au fond du terrain est une écurie en bois à deux étages, ayant remises pour voiture, étables chambres pour fourrages et chambres à coucher. Le tout est décoré d'une façon exquise et bien fait partout. Les terrains sont spacieux et embellis, par des promenades, des arbres ombreux, arbustes et pelouse.

Le terrain est décrit comme une certaine portion, désigné par la lettre A sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, le 29 septembre 1885. La dite portion de terre commence à une distance de 84 pieds 10 pouces du coin de la rue St-Claude, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 96 pieds 3 lignes de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 180 pieds 2 lignes et sur l'autre côté, vers la rue St Claude, elle a une première profondeur de 140 pieds, puis elle court vers la rue Remparts 84 pieds, puis une seconde profondeur de 41 pieds 2 pouces 5 lignes, puis une seconde largeur de 12 pieds 2 pouces.

C'est une des plus parfaites résidences sur le grand boulevard Esplanade, ayant tout ce qu'il y a d'essentiel pour en faire une résidence aristocratique complète. A une petite distance de marche du centre des affaires et quelques minutes de plusieurs des nouvelles lignes de chars électriques. Pour l'apprécier complètement, il faut l'inspecter, et pour cela des cartes seront fournies par les encanteurs. On pourra la visiter en présentant les cartes de midi à 4 heures P. M.

13° **La magnifique résidence en bois, à deux étages**, No 151 avenue de l'Esplanade, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude. Ayant corridor, salons, salle à manger, chambre d'attente, et une chambre à coucher et cuisine au premier étage; corridor, sept chambres à coucher et chambre à bain au second étage. Au fond se trouve une bâtisse en briques, à deux étages, ayant dix chambres.

De chaque côté il y a amplement de terrain pour jardin et une jolie cloture en fer. Le terrain est décrit comme une certaine portion désignée par la lettre B, sur l'esquisse mentionnée ci-dessus, par L. H. Pilié du 29 septembre 1885, laquelle dite portion de terre commence à une distance de 126 pieds 10 pouces 5 lignes de l'encoignure de la rue des Remparts, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse 79 pieds 11 pouces de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Remparts de 189 pieds 4 pouces, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de 180 pieds 2 lignes, et à ce point s'élargit de 12 pieds 2 pouces, et une seconde profondeur de 13 pieds 4 pouces, et une largeur dans le fond de 92 pieds 2 pouces 1 ligne. Une jolie résidence sur une belle avenue. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $780 par an.

14° **L'élégante et confortable Résidence en Briques à Trois Etages avec Attic**, No 50 Avenue de l'Esplanade, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Quartier, Chartres et Royale. Elle a galeries en fer, corridor, salons, salle à manger et cuisine et deux chambres au premier étage; corridors, dix chambres à coucher, chambre à bain aux étages supérieurs; cour dallée, citerne, hangar, etc.

Le terrain est composé de deux lots, dont un mesure 21 pieds 4 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 110 pieds, et l'autre lot mesure 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 118 pieds plus ou moins, et adjacent au lot décrit en premier lieu, ayant une façade totale sur l'avenue de l'Esplanade de 48 pieds 11 pouces 7 lignes. Sur un site convenable, ayant l'agrément de plusieurs lignes de chars urbains, et bien situé pour résidence tranquille et respectable. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

15° **La résidence centrale en briques à deux étages et attic**, No 170 rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bourgogne et Dauphine, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage; corridors et 8 chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure environ 26 pieds 2 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 92 pieds entre lignes parallèles, et s'étendant en arrière jusqu'à une allée au fond de 8 pieds de large, vers la rue Bourgogne, en commun avec celle-ci et la propriété adjacente. A un îlet de la rue du Canal, du Grand Opera House et du Y. M. G. Club, et sera un placement rémunératif. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

16° **La belle résidence en briques à deux étages**, avec mansarde, No 161 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville Conti, Remparts et Bourgogne, ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine et quatre chambres au premier étage; corridor dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs, allée et cours dallées, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant M. de Armas, ex-notaire le 26 avril 1820, lequel lot, d'après une esquisse par J. A. d'Hémécourt, le 1er avril 1859, mesure, en mesure américaine, 32 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville 127 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Remparts et 128 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Bourgogne et 32 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fond. Près du centre des affaires et en face du Y. M. G. Club. Un placement sûr et rémunératif, et demandé par une locataire de première classe. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $960 par an.

17° **La Résidence Confortable en Briques à trois étages**, No 79 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, St Louis, Royale et Bourbon, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage; corridors, balcon en fer et onze chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan par H. Howard architecte, le 20 septembre 1845, déposé comme plan No 103, dans les livres de plans de T. Guyol, ex-notaire, le dit lot ayant, en mesure américaine, 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 73 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, étant borné sur un côté par le lot No 3, et au fond par une allée ou passage, de 3 pieds 9 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Royale, en commun avec le dit lot et la propriété adjacente, ainsi que cela est indiqué sur le plan ci-dessus indiqué. Convenable pour résidence ou comme placement et à proximité de la rue du Canal. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $540 par an, payable au taux de $50 par mois en hiver et $40 par mois en été.

18° **Le cottage-résidence antique et de belle apparence architecturale en briques et en bois de terre**, No 281 rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, ayant grille en fer, large galerie, corridor, quatorze chambres et chambre à bain.

Le lot de terre mesure, en mesure Américaine 73 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur 160 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, et 74 pieds 9 pouces 5 lignes de large sur la ligne du fond, le tout d'après un plan par C A de Armas, voyer, le 11 octobre 1885. Dans un voisinage tranquille et respectable, cela en fait un joli site pour résidence. En face de l'église Ste-Marie et du Palais de l'Archevêque. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $180 par an.

19° **La résidence bien construite en briques à trois étages avec attic**, No 286 N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Hôpital et Quartier, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, et corridors et dix chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure en mesure anglaise 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 67 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Bien situé pour demeure ou comme placement et rapportera sûrement un bon revenu.

20° **Le cottage en bois à un étage** Nos 99 et 101 rue Constantinople, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Magazine et Camp, retiré du trottoir et ayant galerie et six chambres. Le terrain est composé de deux lots désignés par les lots Nos 5 et 6 sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, 19 décembre 1872, annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 20 décembre 1872 d'après laquelle esquisse les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Aussi, une certaine portion de terre, dans le même district et îlet que les lots décrits ci-dessus adjacente au lot No 5, étant en arrière de ceux-là, désignée sur la susdite esquisse par la lettre A, formant le fond du lot No 24, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 30 pieds carrés. Dans un bon voisinage, à proximité des chars, des églises, marchés et écoles. C'est une bonne demeure.

HABITATION.

21° **Certain morceau de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées, situé sur le côté est du bayou Têche, dans la paroisse Ibérie, dans cet Etat, mesurant environ 2 3/4 arpents de face au dit bayou, sur 80 arpents de profondeur, faisant ainsi une surface superficielle de 460 arpents, et étant borné au nord, ou au-dessus, par les terres de P. E. Sandager, plus bas en partie par les terres de Tolliver & Lee ou ses représentants et en partie par celles de la succession de Mme C. S. Lewis; en face par le dit Bayou Têche, et au fond par un petit cours d'eau, connu comme Petit bayou, sauf et excepté une petite église construite sur le coin sud-ouest du dit morceau, faisant face au Bayou Têche, et connue et occupée par l'église Baptiste Nazarene, la dite bâtisse étant la propriété de la congrégation de la dite église. Dans une section des plus fertiles de l'Etat, accessible par chemin de fer et par eau, et sur une de nos plus pittoresques rivières.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un an de crédit ou un, ou un deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, pour billets spécialement garantis par hypothèque et à satisfaire les parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juin—30—juil 1 7 14 21 28—1er aout

PAR JAS P. GUINAULT.

GEORGES' SALOON,

A l'encoignure des rues St-Charles et Poydras.

Vente Jeudi, 12 Juillet 1894, à 11 heures du matin,

Succession de Georges T. Hodgins.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Conformément à un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 15 juin 1894, il sera vendu, pour le compte de la dite succession—

Le contenu de la buvette, comprenant liqueurs assorties, whiskey, comptoir, tables, un magnifique registre, pendule, etc.

Aussi—L'ameublement complet de l'établissement.

Le privilège du terme non-expiré du bail.

Conditions—Comptant.

Pour plus de détails se référer à l'inventaire entre les mains de l'encanteur.
30 juin—30—juil 6 11 12

VIN NATUREL.

J. M. VERGNOLE donne avis à ses clients et amis ainsi qu'au public en général qu'il est seul agent du célèbre vin "Nouveau Médoc" de A. Brun & Co., de Oakville, Cal., et qu'en outre il vient d'être nommé seul agent pour tout l'Etat de la Louisiane de la célèbre Eau Minérale "Salvator", eau qui a obtenu les deux Grands Prix à l'Exposition de Chicago.
22 juin—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Coin des rues White et Lafarpe — Nouvelle-Orléans 26 juin 1894 — A une assemblée régulière du Conseil de Directeurs de cette compagnie, tenue le 11 juin 1894, un dividende de un et un demi (1 1/2) pour cent a été déclaré payable le et après le 5 juillet 1894. Le livre de transfert sera fermé dix (10) jours antérieurement à la date fixée pour le paiement du dividende.

Le dividende sera payé de 9 A. M. à 1 P. M.
L. N. PETITPAIN, Jr., Secrétaire.
26 juin—26 au 5 juil

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.

Abonnement $6.40 par an; 6 mois $3.30

Abonnement d'essai de 3 mois $1.

La Revue hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, E. Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.

La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8,320 pages de ses 52 numéros, plus de 40 vols. par année.

S'adresser à la librairie L. Dermigny, 126 W. 25th St. New York; à sa succursale à Montréal, 1608 rue Notre-Dame et à ses Agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 cents en timbres-poste.
Dim—Dim Mar Jeu

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de liquidataires des effets immobiliers

DE LA

Abita Ice Bottling and Manufacturing Company Limited.

Consistant d'eaux carbonisées, ginger ale, wagons et harnais, coffre-fort en fer, rampe et desks de bureaux, etc., etc., situés au No 61 de la rue Carondelet.—Aussi, la patente des Etats-Unis No 344,708, pour le transport des eaux minérales, sous forme de glace (pour l'Etat de la Louisiane).

—AUSSI—

Cent cordes de bois, grands lots de bouteilles vides, cartes-réclames (show cards caps), enveloppes et ustensiles pour secouer les bouteilles, bouchons, ustensiles, tuyaux, etc., etc., situés sur les lieux où se trouvait l'installation à Abita Springs.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 129 (nouveau numéro, 631) rue de la Commune—JEUDI, 5 juillet 1894, à onze heures A. M., au No 61 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre à moi dirigé, portant la date du 4 mai 1894, émis par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C." dans l'affaire intitulée in re "Abita Ice Bottling and Manufacturing Company Limited (actuellement en liquidation)—No 42,374 pour le dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de ladite compagnie—

Les effets ci-dessus énumérés et autres effets mobiliers, selon un inventaire enregistré.

Conditions—comptant.
24 juin—24 27—juillet 1 2 3 4 5.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA RESIDENCE No 11 rue Prieur,

Mardi, 10 Juillet 1894,

A 11 A. M.

Succession de Mme Mary A. Cullinan,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 42,663.

MARDI, le 10 juillet 1894, à 11 A. M., au local No 11 rue Prieur, en vertu et conformément à un ordre rendu et signé le 7 juin 1894, le dit ordre émanant de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique—

Beau Piano Pleyel, Ameublement de Salon, 1 Grand Miroir, Bronzes, Porte-Chapeaux, Peintures à l'huile, Statuettes, Tapis, Paillassons, Rideaux, Ornements, 2 Ameublements de Chambres à Coucher, Magnifiques Meubles de Salle à Manger, Charter Oak Cooking Stove, Ustensiles de Cuisine, Literies, Tableaux, Chaises, Nattes, et des centaines d'autres articles nécessaires dans un ménage, et trop nombreux à énumérer, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
E. CURTIS & CO., Encanteurs, 201 rue du Canal.
27 juin—27—au 10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Camions ! Camions ! Mulets ! Mulets !

Lundi, 9 juillet 1894, à 11 A. M.

Sur les lieux, coin Gasquet et Prieur.

Succession de Mme Mary A. Cullinan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E—No 42 663.

LE LUNDI 9 juillet 1894, à 11 A. M., au local, coin des rues Gasquet et Prieur, en vertu d'un ordre rendu et signé le 7 juin 1894, le dit ordre rendu par l'Hon G. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique—

12 Mulets, 12 Camions, d'après inventaire. La propriété de la succession ci dessus décrite.

Conditions—Comptant.
E. CURTIS & CO. Encanteurs.
27 juin—à date 201 rue Canal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. W. Charlton et als vs leurs créanciers.

No 42,267—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E. Vente de Syndic.

VENDREDI, 6 juillet 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 23 rue Poydras, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 21 juin 1894, de la propriété ci après décrite—

1 lot d'installations de bureau, 1 lot de comptes ouverts, 10 actions du Marché Prytanée.

Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
E. CURTIS & CO.,
E. CURTIS, Encanteur, No 201 rue Canal
J. L. ONORATO, Syndic 27 juin—à date

PAR STEPHEN J. DERBES.

MEUBLES DE MAISON, BIBLIOTHÈQUE DE VALEUR

Succession de Joseph ou Julius Brette.

No 42,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

CONFORMEMENT à un ordre de vente à moi adressé par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, le dit ordre de Cour étant signé et daté le 19 juin 1894, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, 3 juillet 1894, à 11 heures A. M., au No 194 rue Nord Claiborne près Dumaine, de la propriété mobilière, appartenant à la susdite succession—

Un grand piano, meubles de salon, de couloir, de chambres à coucher, de salle à manger, armoires à glaces, pendules, tableaux, boîte d'instrument de musique et une collection de plus désirables de livres rares et de valeurs, en français anglais, italien et latin.

STEPHEN J. DERBÈS, Encanteur.
22 juin—22—juil 1 à date

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

De tout le Contenu de l'Emplacement de Curiosité bien connu. No 14 rue St-Charles.

Dans l'affaire de la succession de Joseph ou Julius Brette.

No 42,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

EN VERTU d'un ordre de vente signé le 18 juin 1894, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, je procéderai à l'encan sur les lieux, No 14 rue St-Charles, près Canal, LUNDI, 2 juillet, à 11 heures A. M., les effets mobiliers appartenant à la dite succession—

Monnaies rares et curieuses des Etats Unis et étrangères; bonds des Etats Confédérés, billets et étampes, pièces mutilées, billets de banques canadiennes, médailles, argenterie, étampes, pendules françaises, peintures à l'huile et gravures, montres, joaillerie etc. aussi.

Un lot de pièces d'argent des Etats-Unis et du Mexique, quatre bons sur le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, un coffre-fort, rayons, installations et droits d'occupation des lieux No 14 rue St-Charles, à partir de la vente jusqu'au 30 septembre 1894 inclusivement.

STEPHEN J. DERBÈS, Encanteur.
22 juin—22—juil 1 et 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'une propriété de valeur, sur l'Avenue Louisiane et la rue St-Denis.

(Dans l'îlet borné par l'Avenue Louisiane les rues St-Denis, Dryades et Delachaise.

Plan de laquelle sera exposé à la Bourse.

Sidney A. Calongne vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 41,322.—En vertu d'un ordre de vente daté du 28 mai 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Louisiana Avenue les rues St-Denis, Dryades et Delachaise, désignés comme lots numéros huit, neuf et dix dans l'îlet No 27 sur un plan du Faubourg Plaisance, annexé pour qu'en s'y référe à un acte de partage passé pardevant Théo. Guyol, notaire public, le 20 avril 1885; une esquisse du dit îlet est annexée pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, notaire, le 18 juillet 1890; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiane sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Louisiane et de la rue St-Denis.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre situés dans le même District et îlet que la propriété décrite ci dessus désignés comme lots numéros six, sept et onze sur le dit plan mentionné ci-dessus du faubourg Plaisance, annexé au dit acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire public. Les lots six et sept sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro onze mesure trente-deux pieds de face à la rue St-Denis par cent quarante pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est borné sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Louisiana par le fond des divers Nos six à dix, les deux inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil 3

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage rue Moralès.

Succession de Marius Baron.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 42,540, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune — MARDI, le 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 juin 1894, et un autre ordre en date du 28 juin 1894, dans l'affaire de la succession de Marius Baron, je vendrai à l'encan, savoir:

Une certaine moitié de lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moralès, Mandeville, Espagne et Bons-Enfants, désigné comme le lot A, en date du 15 janvier 1853, et mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Moralès sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un joli cottage-résidence, retiré de la banquette, connu par le No 546 rue Moralès, bien subdivisé, hangar, cuve, etc.; en face de l'Eglise Annonciation, près de toutes les commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque etc., sur la propriété et portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles. L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant à la vente.
29 juin—29 30—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse St-Bernard.

Succession de Lorenzo Medina.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 juin 1894, in re succession de Lorenzo Medina, Dossier No 42 120 il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse de St-Bernard, en cet Etat, étant à une distance d'environ 3 milles de la rivière Mississipi et mesurant un arpent de façade sur le côté gauche du Bayou Terre aux Bœufs et ayant une profondeur de 40 arpents, bornée au-dessus par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à R. F. Serpas, et au-dessous par la propriété appartenant actuellement ou anciennement aux héritiers de Lorenzo Medina. Mais de la propriété ci dessus décrite, il faut excepter 73 pieds de façade sur la rive gauche du Bayou Terre-aux-Bœufs, sur une profondeur de 1 1/2 arpent appartenant à Charles Léon; lesquels 73 pieds de façade doivent se compter commençant à la limite inférieure de la portion de terre ici décrite, et venant vers la rivière Mississipi.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. D. Alexander, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente et assumera les taxes de 1894.
24 juin—juil 1 8 15 22 31

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION! SPÉCULATEURS!

Quatorze splendides terrains DANS LE DEUXIÈME DISTRICT,

Carré d'îlet borné par les rues Canal, Murat, Alexander et l'avenue Cleveland.

Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur bureau 54 rue Carondelet—MARDI, 18 juillet 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 23 mai 1894 et signé le 1er juin 1894 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir—

Quatorze certains terrains dans le carré d'îlet No 902 borné par les rues Canal, Cleveland, Murat et Alexander, mesurant 91 pieds 1 pouce et 5 lignes rue Murat 286 pieds rue Alexander et 314 pieds 4 pouces et 7 lignes avenue Cleveland. Pour les subdivisions et les mesures des terrains, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est située dans une localité s'améliorant rapidement, à une courte distance seulement de la rue du Canal, où plusieurs jolies résidences sont en voie de construction.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, la partie non payée du prix d'adjudication devra être garantie par lien du vendeur et des privilèges sur la dite propriété, lesquels portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.

L'acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Propriétés productives et de valeur du Second District.

Le cottage double d'un rapport constant,

Nos 200 et 202 rue Dumaine

LE JOLI ET COMMODE

cottage Résidence double en bois à un étage et attic.

Nos 204 et 204 1/2 rue Dumaine

entre Marais et Tremé

Et la résidence à deux étages en briques et en bois

No 161 rue St-Philippe près St-Claude

Dans l'affaire de John Berget al vs le Mineur Louis Tatout.

No 40,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 17 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 6 juin 1894 et signé le 13 juin 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci dessous décrite, à savoir:

1° **Le cottage double en bois bien situé**, Nos 200 et 202 rue Dumaine, ayant 5 chambres de chaque côté, corridor, cours, citernes, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir

Une certaine portion de terre, située dans le faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Trémé, Marais et Ste Anne; la dite portion de terre doit être prise à une distance de 38 pieds du coin des rues Trémé et Dumaine, et mesure, en mesure américaine, 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes et en particulier les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. La dite portion de terre fait partie d'une plus grande portion de terre formant l'encoignure des rues Dumaine et Trémé, et désignée par le No 1 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt, et annexé pour référence à un inventaire de la succession de veuve François Virgile Borin fait le 16 —— 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville.

2° **La magnifique et confortable résidence cottage double en bois à un étage et attic**, avec deux étages à l'arrière, Nos 204 et 204 1/2 rue Dumaine, entre Marais et Trémé, contenant hall's, salons doubles, grande salle à manger et cuisine au dessous et 3 chambres à coucher au-dessus (14 chambres en tout); hangards, citernes, corridors et cours à l'arrière à chacune des maisons. Le terrain est décrit comme ci-dessous, à savoir

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Trémé, Dumaine, Marais et Ste Anne, désignée par le No 2 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt, député-voyer des Deuxième et Troisième Districts, laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, conformément au dit plan, annexé à l'inventaire de la succession de Veuve Borin, dressé le 16 février 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville, à savoir: 49 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, entre Trémé et Marais, devant être prise à une distance de 78 pieds de l'encoignure ouest des rues Dumaine et Trémé, par 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou autrement y appartenant. Cette belle propriété est jolie à l'extérieur commode et bien située et commande une location permanente. Loyer actuel, $480 par an.

3° **L'éligible résidence en briques et en bois à deux étages**, No 161 rue St-Philippe, près de la rue St-Claude, ayant galerie en fer devant, 9 chambres, corridor et court dans le fond, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, St-Philippe, Trémé et Ursulines, désigné comme le No 1, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, le 5 septembre 1850 et déposé au bureau de T. Guyol, ex notaire en cette ville, comme plan No 42, le dit lot mesurant, mesure anglaise, 21 pieds 3 pouces, plus ou moins, de face à la rue St-Philippe par 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et plus, s'il y en a, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte.

Dans un district populeux, à proximité des chars, etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur; le reste à un crédit de 1 ou 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer la dite propriété, pour leur pleine valeur, jusqu'à plein et parfait paiement des dits billets et les polices d'assurances transférées au détenteur ou aux détenteurs des dits billets, et finalement payeront les honoraires d'avocat, qui sont fixés à 5 pour cent en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou une portion quelconque. Les acquéreurs devront aussi assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent sur le prix d'achat comptant au moment de la vente pour assurer la ratification de la dite vente

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
19 juin—19 17 24—juil 1 8 15 à date

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN LOT DE TERRE RUE MORALES.

Succession de Laura Briengier, veuve d'August N. Baron.

No —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 159 rue Commune.—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 juin 1894, et d'un ordre supplémentaire en date du 28 juin 1874, dans la succession de Laura Briengier, veuve d'Auguste N. Baron, Dossier No ——, il sera vendu à l'encan, à savoir:

La moitié la plus rapprochée de la rue Espagne d'un lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Moralès, Bons-Enfants, Mandeville et Espagne, sur un plan par C. Giroux, le 15 janvier 1853, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire.

La dite moitié est désignée par la lettre B, et mesure 26 pieds 7 pouces 2 lignes et 9 points de face à la rue Moralès, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 2 lignes et 5 points entre lignes parallèles, la dite propriété attenante au joli joli cottage connu par le No 546 rue Moralès, près de toutes ses commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, l'acte de vente pardevant Theo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
30 juin—30—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix dans le Troisième District.

Une Grande et Confortable Résidence en Briques à Trois Etages,

No 519 rue Chartres, près Port

Succession de Catherine Meagher, veuve du second mariage de Joseph Nutter et du troisième mariage de J. C. Smith.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 42,450.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MARDI, 3 juillet 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 mai 1894, succession de Catherine Meagher, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, droits, voies, etc. qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Port, St Ferdinand et Architectes, désigné comme lot No 2 sur un plan de L. H. Pilié le 16 décembre 1846, le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles s'étendant au travers à la rue Architecte.

Les améliorations consistent en une grande et substantielle résidence en briques à trois étages avec mansarde, connue comme le No 519 rue Chartres.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
3 juin—3 10 17 24 juil et 1 2 3

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis Meubles de Maison

—POUR—

Salon, Chambre à coucher, Salle à manger, Acajou, Chêne, Noyer noir.

Argenterie, Faïence, Verrerie, Ornements, Miroirs, Piano, Tapis.

Barouche, Cheval et Harnais,

—ET—

Plusieurs autres Articles utiles, le tout en Bon Ordre.

Succession de E. M. Rusha, décédé.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet — LUNDI, le 2 juillet 1894, à 11 heures A. M., au local coin de l'avenue St Charles et de la rue Bordeaux, dans le Sixième District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15 mars 1894, et signé le 21 mars 1894 dossier No 41 231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. B. Rusha et als, pour effectuer un partage de la propriété de valeur et meubles de maisons désirables et autres effets, il sera vendu

Une grande collection de jolis meubles de maison et effets mobiliers, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Vente positive, les meubles peuvent être vus seulement le jour de la vente.
21 juin—21 24 27—au 2 juil

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John White.

No 42,322—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet — JEUDI, 5 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 30 mai 1894 par l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberty, Thalia et Melpomène, désigné par le No 4 sur un plan de J. F. Braum, daté du 10 avril 1875, et mesure 26 pieds de face sur la rue Franklin, 38 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, 64 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3, près de la rue Melpomène, et 65 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro 390 rue Franklin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets et assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent comptant du prix sérent requis au moment de la vente.

Acte de vente, pardevant Fred Deibel, notaire aux frais de l'acquéreur.
3 juin—3 9 10 23 30—juil 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail de valeur, etc., par le Shérif.

Edward W. Burbank, vs Henry Theze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur dans et à un certain bail entre Michael Hackett et la Ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, le 2 décembre 1885, de certains lots de terre décrits comme suit. Deux certains lots ou certaines portions de terre faisant face à la rue Melpomène, dans le premier district de cette ville, un lot étant situé dans l'îlet compris entre les rues Melpomène, Baronne, Dryades et Thalia, et l'autre dans un îlet compris entre Melpomène, Baronne, Dryades et Terpsichore, mesurant chacun trente-huit pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur et façade de cent quatorze pieds six pouces (moins quatre pieds pris sur la façade de chaque lot pour l'élargissement du trottoir rue Melpomène) sur une ligne parallèle au marché Dryades, les deux portions de terre sont limitrophes sur leur ligne de côté vers la rue Dryades à un espace s'étendant de toute leur longueur de la façade au fond et mesurant vingt-six pieds de large de la ligne de côté des dits lots à une courbe du dit marché Dryades et ont chacun dans le fond une allée de treize pieds de large qui resteront pour un chemin public ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquels bail, bâtisses et améliorations ont été vendus par Michael Hackett au défendeur Henry Theze d'après un acte passé pardevant le dit Taylor, notaire public, en date du 19 mai 1890. Le tout sujet à un bail du dit local, bâtisse et améliorations par le dit Henry Theze à Abraham Oldstein d'après un acte passé pardevant Edgar M Cahn, le 29 février 1892, et renouvelé par un acte entre les dites parties pardevant le dit notaire, daté le 31 octobre 1893, copies de tous les dits actes et copies des ordonnances de la ville auxquelles on se réfère ici sont enregistrées dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera au-dessus du montant de son enchère, le paiement du loyer du bail ci-dessus à raison de $240.00 par an à partir du 1er jour d'octobre 1894.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30mai—30—juin 6 13 20 27—juil—3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Souliers et Pantoufles par le Shérif.

Kaiser Bros. vs. H. Stern & Cie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,618—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur des défendeurs et contre les plaignants, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 9 juillet 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

8 1/2 douzaines de souliers pour hommes.
15 1/2 douzaines de pantoufles pour dames.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juin—27 juil 5 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE

—DE—

LIQUIDATEUR

DE LA

Fameuse Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited.

Une Grande Occasion

POUR LES

CAPITALISTES ET AUTRES.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 1er août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 juin 1894 et signé le 26 juin 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited, maintenant en liquidation, No 42,374 du Dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci après décrite, à savoir

1° **Un certain morceau ou parcelle de terre**, ensemble avec toutes et particulièrement les droits, titres, privilèges bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Springs, paroisse St Tammany, mesurant conformément à un plan de W. H. E Hangen, voyer de paroisse, daté le 20 mars 1891, à savoir: commençant au poteau B, à une jonction du creek, 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana et s'étendant parallèle en même jusqu'au poteau A, 528 pieds, puis au poteau C 55 pieds, puis au poteau E parallèle à la première ligne, puis 55 pieds au point du commencement.

2° **Une autre certaine portion de terre**, avec les droits, titres, privilèges, bâtisses et améliorations qui s'y rattachent, situé à Abita Springs, paroisse St Tammany, mesurant, conformément à un plan de W. H. B. Hangen, arpenteur de paroisse, etc., savoir:

Commençant à Post C, s'étendant le long du droit de passage de l'East Louisiana Railroad, au Post F, 528 pieds, de là, suivant les détours du creek au Post E, environ 600 pieds de là, suivant la ligne de Level Street au Post D, 917 pieds, de là, au point de départ C, 94 pieds.

Les améliorations consistent en bâtisses en bois contenant les machines de modèles les plus récents et les plus perfectionnés pour la fabrication de la glace et de la mise en bouteilles de l'eau des Abita Carbonized Spring.

Conditions—Comptant sans estimation.

Les taxes pour l'année courante (s'il y en a) devront être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juil—1 4 11 18 22 25 29 30 31—août 1

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages dans le Premier District.

No 143 rue Race, entre Magazine et Constance.

A l'Encan.

Succession d'Andrew Brown.

No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur — Bureau No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 8 août 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan fait par Sehreiber, le 28 avril 1837, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 4/7 d'une ligne de face à la rue Race sur une profondeur de 120 pieds (au pied américain). Etant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender par acte passé pardevant D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville le 28 juin 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par le No 143 rue Race, ayant galerie de face et corridor au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans le fond avant 8 chambres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilèges et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, le pacte de non aliénando.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et il devra faire un dépôt de 10 pour cent de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.
1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

CHEMINS DE FER.

ILLINOIS CENTRAL R. R

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 31 décembre 1893.

A partir de et après la sus-dite date les trains à passagers de l'Illinois-Central Railroad arriveront et partiront comme suit:

DÉPARTS.

No 26. Malle locale et Express	7:00 a. m.
No 4. Chicago Limited	11:30 a. m.
No 2. Malle Rapide	6:00 p. m.
No 34 Exc. dimanche	7:45 a. m.

ARRIVÉES.

No 25. Malle locale et Express	8:50 p. m.
No 3. Nouvelle Orléans Limited	7:20 p. m.
No 1. Malle Rapide	8:30 a. m.
No 33 Exc. dimanche	8:25 p. m.

Nos 25 et 26 feront le trajet entre Jackson, Miss. et la Nlle-Orléans seulement. No 4 train vestibule solide à Chicago. No 2 aura un char Dortoir direct jusqu'à St-Louis et Chicago; aussi char à fauteuils se renversant jusqu'à Chicago.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
O. M. DUNN, Sur. Division de la Louisiane.
1er mars—

YAZOO AND Mississippi Valley R. R. CO.

Heures d'arrivées et de départs le 31 décembre 1893.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Remparts.

	Départs.	Arrivées.
Kansas City et Memphis-train rapide	4:45 p. m.	9:00 a. m.
Vicksburg & Natchez Ex	8:10 a. m.	6:15 p. m.
Baton Rouge Accom'n	3:30 p. m.	10:00 a. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de partis et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune.

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

SOUTHERN PACIFIC CO.

Dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans tous les jours.		Arrivée à la N-Orléans tous les jours.	
San Antonio Express	5.20 p m	California Express	10:55am
California Express	9:10 a m	San Antonio Express	7:05 p m

Pullman Buffet Sleepers sans changement de la Nlle-Orléans à San Francisco, laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 9:10 A. M., et la Nlle-Orléans à Denver laissant à 5:20 P. M.

Pullman Buffet Sleepers sans changement de la Nouvelle-Orléans à Galveston et de la Nlle-Orléans à San Antonio sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M.

Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans et la ville de Mexico et la Nlle-Orléans et Durango, Mex, avec un seul changement, sur les trains laissant la Nlle-Orléans à 9:10 A. M.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer de ce point nord du Texas Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin des rues St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
S. F. B. MORSE, Gen'l Pass. & Ticket Agent.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Departs	No.	Arrivées.
6 Mal. Rap.	7:45 a.m.	3 Ex. Rapid.	7.25 a.m.
4 Exp. Rap.	11:00 a.m.	7 Acco. côte.	9:00 a.m.
8 Acco. côte.	3:45 p.m.	1 Exp. Lim.	5:00 p.m.
2 Exp. Lim.	7:50 p.m.	5 Mal. Rap.	10:25 p.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc